



**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Service d'éducation et d'accueil pour enfants - Agrément limité.**

Par arrêté ministériel du 7 janvier 2022, un agrément limité dans le temps a été accordé à la société à responsabilité limitée « BALM S.à r.l. », gestionnaire, ayant son siège social à L-4451 Belvaux, 242, route d'Esch, pour l'exercice de l'activité « service d'éducation et d'accueil pour enfants » sous la dénomination « Crèche Les Angelots » à la même adresse.

L'agrément, qui est accordé pour une durée limitée, prend effet le 15 janvier 2022 et arrive à son terme le 14 janvier 2024. Il est enregistré sous le numéro **SEAJ 20190234**.

La capacité d'accueil maximale provisoire est fixée à 27 places pour jeunes enfants, dont 12 places pour jeunes enfants âgés de moins de 2 ans et 15 places pour jeunes enfants âgés de 2 à 4 ans, en vertu des dispositions de l'article 13 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 15 avril 2020.

